



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} octobre à 19 h 30, à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 04-2019

Site : 575, rue Maugue

Lot : 4 297 794 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-238 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effet de la demande :

- Remplacement d'un mur de soutènement dont la hauteur sera supérieure de 1,25 mètre à la norme prescrite à 1,2 mètre dans les cours latérales et arrière au paragraphe 2^o à l'article 196 faisant partie intégrante du règlement de zonage no CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

**Donné à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut